



TARIFS DES CONSULTATIONS EXTERNES

À l'issue de votre passage en consultation externe, les actes suivants pourront vous être facturés.

Le Centre hospitalier de Pfastatt applique le tiers payant.

Si votre mutuelle n'est pas compatible avec le dispositif national ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires), le Ticket Modérateur restera à votre charge (10% à 30% suivant votre affiliation).

En l'absence d'ouverture de droits à la caisse d'Assurance Maladie, vous devrez payer la totalité des frais.

Consultations

G	Consultation Généraliste	30,00€
CS	Consultation Spécialiste	26,50€
APC	Avis Ponctuel de Consultant	60,00€

Majorations

MCG	Majoration de Coordination Généraliste	5,00€
MCS	Majoration de Coordination Spécialiste	5,00€
MOP	Majoration Personnes Âgées (<i>de plus de 80 ans</i>)	5,00€
MEG	Majoration Enfant Généraliste (<i>âgé de moins de 6 ans</i>)	5,00€

Soins Infirmiers

AMI	Actes Médicaux Infirmiers (coefficient de 1 à 32)	3,15€ (pour 1 AMI)
------------	---	---------------------------

Actes d'imagerie

ADI	Acte d'Imagerie Médicale	En fonction de l'acte
ADE	Acte d'Echographie	En fonction de l'acte

Actes techniques

ADC	Acte de Chirurgie	En fonction de l'acte
ATM	Acte Technique Médical	En fonction de l'acte
FFM	Forfait petit Matériel (<i>se cumule à certains ADC et ATM</i>)	21,61€